

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 2025/7-1/7

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-cinq du mois de mars à vingt heures trente minutes,

Le Conseil Municipal de la commune de MAGRIE s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Mme JEANFREU Christiane, Maire.

Date de la convocation du Conseil municipal : 18 Mars 2025.

Présents : JEANFREU Christiane, SPERANDIO Marc, CAMPS Delphine, CANSIAN Pierre, MARTINEZ Jean-Claude, BASTIDE Patrick, FRAICHE Jean Pierre, TAILHAN Isabelle, MALET Thierry.

Absente excusée : BELOTTI Magali.

Absente : VIEU Virginie.

Secrétaire de séance : SPERANDIO Marc.

Le Maire ayant quitté la séance et le Conseil Municipal siégeant sous la présidence de Mme CAMPS Delphine, adjointe au Maire, conformément à l'article L2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2024, dressé par Christiane JEANFREU, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

COMPTE PRINCIPAL :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultat reportés		202934,73	97742,67	0,00	97742,67	202934,73
Opérations de l'exercice	476310,11	559417,63	285311,66	365830,72	761621,77	925248,35
TOTAUX	476310,11	762352,36	383054,33	365830,72	859364,44	1128183,08
Résultat de clôture		286042,25	17223,61			268818,64
Restes à réaliser			58500,00	16000,00	91500,00	32000,00
TOTAUX CUMULES	0,00	286042,25	75723,61	16000,00	75723,61	302042,25
RESULTAT DEFINITIFS		286042,25	59723,61			226318,64

2. Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;
4. Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

.... / ...

OBJET :

**Adoption du Compte
Administratif 2024
de la COMMUNE**

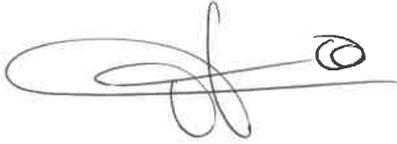
.../...

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme

Le secrétaire de séance,

Marc SPERANDIO



RECU A LA
SOUS-PREFECTURE
DE LIMOUX

31 MARS 2025



Le Maire,

Christiane JEANFREU



Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter :

De sa transmission en Sous-Préfecture le : **31 MARS 2025**

De sa publication le : **31 MARS 2025**